



COMMUNE DE FLINS-SUR-SEINE

ARRETE 2021/39 : Fermeture à la circulation d'une partie de la rue Roger Vassieux, rue de Meulan, rue des Saulx Chapet, rue de Valence

Le Maire de la Commune de FLINS SUR SEINE,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire,

En raison de l'organisation de la manifestation cycliste de Flins par l'Union Cycliste Flinoise, le dimanche 8 septembre 2019,

Considérant le dispositif de sécurité mis en place dans le cadre du plan Vigipirate,

ARRETE

Article 1 – La circulation sera interdite et le stationnement sur la chaussée sera interdit le dimanche 5 septembre 2021 de 09h00 à 10h30 puis de 10h45 à 12h00 dans les rues suivantes :

- rue Roger Vassieux, dans sa portion comprise entre la rue des Saulx-Chapet et la rue des Bleuets
- rue de Meulan, dans sa portion comprise entre la rue entre la rue des Bleuets et la rue des Saulx-Chapet
- rue des Saulx-Chapet, dans sa portion comprise entre la rue Roger Vassieux et la rue de Meulan
- rue de Valence, à hauteur du n°1 rue de Valence

Article 2 - L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

Prévoir un dispositif de barrières et véhicule anti bélier interdisant l'accès des véhicules au droit de la rue.

Article 3 – Le parking du Groupe scolaire maternelle et le parking Fournier sont à la disposition des propriétaires de véhicules qui ne disposent pas de garage.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, le chef de service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- *Monsieur le Commissaire de la Police des Mureaux*
- *Monsieur le Chef de police municipale*
- *Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers des Mureaux*

Fait à Flins sur Seine, le 19/07/2021.

Le Maire,
Philippe MERY



Les dispositions générales prises par l'Union Cycliste Flinoise pour assurer la sécurité des participants pendant toute la durée de la manifestation cycliste de la fête de Flins le dimanche 05/09/2021 sont les suivantes :

- La circulation sera interdite de 9h00 à 10h30 et de 10h45 à 12h00 dans la rue Roger Vassieux, dans sa portion comprise entre la rue des Saux-Chapet et la rue des Bleuets, dans la rue de Meulan, dans sa portion comprise entre la rue des Bleuets et la rue des Saux-Chapet, dans la rue des Saux-Chapet, dans sa portion comprise entre la rue Roger Vassieux et la rue de Meulan, dans la rue de Valence, à hauteur du n°1 (voir plan ci-après).
- Le stationnement sur la chaussée sera interdit de 9h00 à 12h00 sans les rues mentionnées au point précédent.
- Un dispositif de barrières et de véhicules anti-bélier interdira l'accès des véhicules au circuit au droit des rues.
- Le port du casque à coque rigide sera vivement recommandé aux participants. Il est obligatoire pour les mineurs de moins de 12 ans.

Les participants se doivent :

- d'appliquer les dispositions prises par les autorités locales compétentes,
- de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur,
- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.

Les recommandations précédentes seront rappelées par écrit (affichage) aux participants sur le lieu de départ.

Les dispositions spécifiques à l'application du Plan Vigipirate sur le lieu de départ et d'arrivée sont explicitées dans le fichier Excel joint.

Circuit pour la manifestation cycliste du 5 septembre 2021 :

